

DIRECTION GENERALE ADJOINTE/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2020_ 0179

ARRÊTÉ

OBJET : AUTORISATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ET DE TERRASSEMENT PLACE ANDRE GONTIER A NOISIEL (77186) POUR LE CHANGEMENT DE TRANSFORMATEUR AU POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE LE 05 OCTOBRE 2020

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code général Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

VU le Code de la route,

CONSIDÉRANT la demande du 17 septembre 2020 de la société ENEDIS sise 22, Boulevard Beaubourg à Croissy-Beaubourg (77183),

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre des travaux de terrassement et d'enfouissement place André Gontier à Noisiel (77186) pour le changement de transformateur au poste de distribution publique,

CONSIDÉRANT que ENEDIS est Maître d'ouvrage,

CONSIDÉRANT que la société ENEDIS sise 22, boulevard de Beaubourg à CROISSY-BEAUBOURG (77183), est l'entreprise chargée des travaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation aux abords de la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux,

ARRÊTE

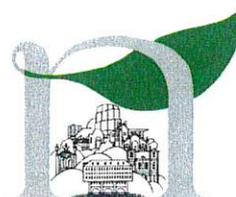
ARTICLE 1 : La société ENEDIS sise 22, Boulevard Beaubourg à Croissy-Beaubourg (77183) est autorisée à procéder aux travaux de terrassement et d'enfouissement au 25, place André Gontier à Noisiel (77186) pour le changement de transformateur au poste de distribution publique, le 05 octobre 2020.

ARTICLE 2 : Les travaux se dérouleront dans une tranche horaire comprise entre **8H00 et 17H30**. La zone d'affouillement sera balisée. Ce balisage protégera celle-ci à chaque interruption de travail.

ARTICLE 3 : La circulation se fera d'une manière alternée et régulée par demi-chaussée pendant la durée des travaux par l'entreprise au moyen de feux tricolores.

ARTICLE 4 : Le stationnement sera interdit sur le chantier qui sera délimité par des panneaux de signalisation et des clôtures adaptés.

1/3



VILLE DE NOISIEL

0179

Suite de l'arrêté n° ARR2020_

Portant « AUTORISATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ET DE TERRASSEMENT PLACE ANDRE GONTIER A NOISIEL (77186) POUR LE CHANGEMENT DE TRANSFORMATEUR AU POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE LE 05 OCTOBRE 2020 »

La société ENEDIS prendra toutes les dispositions pour que ses engins stationnés ou que ses matériaux de chantier qui seront stockés, ne présentent aucun danger de quelque nature que ce soit pour le public usager de la voirie ou pour les riverains de ce chantier. Les véhicules ou engins en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière. Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 5 : La mise en place de la signalisation, et la protection des zones de travail, sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux. Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public.

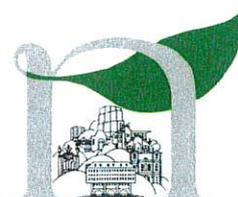
ARTICLE 6 : La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :
M. le Commissaire de Police du Val Maubuée,
La Société ENEDIS,
Le Service Communication,
La Police Municipale,
Les Services Techniques.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 27/08/2020

Reçu en préfecture le 27/08/2020

Affiché le

SLOW

ID : 077-217703370-20200819-ARR2020_0179-AR

VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2020_ **0179**
Portant « AUTORISATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ET DE TERRASSEMENT PLACE ANDRE GONTIER A NOISIEL (77186) POUR LE CHANGEMENT DE TRANSFORMATEUR AU POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE LE 05 OCTOBRE 2020 »

Fait à Noisiel, le **19 AOUT 2020**

Le Maire

Mathieu VISKOVIC

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le **27 AOUT 2020**
Affiché en Mairie le **27 AOUT 2020**
Publié au Recueil des Actes Administratifs le **27 AOUT 2020**
Notifié le **27 AOUT 2020**

3/3

